

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Comité syndical du 05 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS			M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	X		M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN	X		M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY	X		M. Marc DUFLOT	X	
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU			M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK	X	
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER			M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY	X		M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE	X	
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

**AR PREFECTURE**

016-200079259-20181205-D43\_2018\_DU0512-DE  
 Regu le 14/12/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE**

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE**

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUBE	M. Michel MARTY	X		M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH	X	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER			M. Alain FEUILLET		

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI**

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU			M. Bernard GUILLEMOT	X	X
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	X		M. Michel VACHER	X	
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Jean-Pierre PAREJA		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

Date de la convocation : 26 novembre 2018 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 35

Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 11

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs :

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants : 37

Assistaient à la séance :

- M. BARBOT Jean-Pierre, Vice-Président de la CDC des 4B,
- M. CHIRON Alain, Maire de Saint-Aigullin,
- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

**OBJET : Assistance technique et administrative auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements sur le territoire du SABV Dronne aval.**

**EXPOSE :**

Dans le cadre du classement des cours d'eau inscrit au L214 – 17 de la LEMA, des établissements publics et des collectivités sont dans l'obligation réglementaire de mettre leurs ouvrages hydrauliques en conformité (Liste 2).

La délibération n° 416 du 09/10/2012 permettait au Syndicat d'apporter une assistance technique et administrative aux deux collectivités propriétaires des ouvrages d'Aubeterre et de Poltrot, et cela à titre gracieux.

Suite à la modification de nos statuts, il convient d'actualiser cette délibération, pour que les collectivités et établissements publics du territoire puissent tous bénéficier de cette assistance.

Dans ce sens une demande a été faite par le SIAEP du Sud Charente.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SIAEPSC) du Sud Charente est propriétaire du barrage de Devanne plus de 45 ans.

C'est le 3<sup>e</sup> ouvrage sur la Tude depuis la confluence avec la Dronne qui se trouve en Liste 2, devant par conséquent être mis en conformité pour la continuité écologique.

Le SIAEP du Sud Charente s'est engagé avec le SABV Dronne aval auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne dans une opération coordonnée de rétablissement de la continuité écologique de la Tude aval (9 ouvrages). Cet engagement permet d'avoir un taux d'aide bonifié à 60 % valable jusqu'en 2023.

Dans le cadre de ce projet, il est demandé une assistance technique et administrative par le SABV Dronne aval pour la restauration de la continuité écologique du barrage de Devanne (sur les communes de Médiillac et de Bazac).

Il est proposé dans le même cadre que la délibération n° 416, d'actualiser cette dernière et de faire bénéficier les collectivités et les établissements publics d'une assistance technique et administrative de la part du syndicat pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau.

**RESOLUTION :**

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :**

- D'accompagner à titre gracieux, techniquement et administrativement les collectivités et les établissements publics du territoire pour la restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages,
- D'actualiser la délibération n°416 du 09/10/2012 avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne pour la mise en conformité avec la continuité écologique du barrage de Poltrot et avec la commune d'Aubeterre pour la mise en conformité avec la continuité écologique du barrage d'Aubeterre,
- De rédiger avec le SIAEP du Sud Charente, la CDC Lavalette Tude et la commune d'Aubeterre, des conventions d'assistance à titre gracieux pour la mise en conformité avec la continuité écologique de leurs ouvrages,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël BONIFACE

